



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CRÊCHES-SUR-SAÔNE

Séance du lundi 20 avril 2026

En exercice : 23

Présents : 20

Excusés : 3

Absents : 0

Date de la convocation :

15/04/2026

Président de séance :

Valentin CARRERAS

Secrétaire de séance :

Valérie BOUILLOUX

Rapporteur : Valentin CARRERAS

N° interne de l'acte : 2026-22

lundi 20 avril 2026, le conseil municipal de Commune de Crêches-sur-Saône , régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de M. Valentin CARRERAS .

Membres présents :

Céline CARREIRO, Valentin CARRERAS, Françoise CURAILLAT, Claire DE CROMBRUGGHE, Annick GUYON, Pierre SIGNORET, Vincent THIBERT, Valérie BOUILLOUX, Corinne CONDEMINÉ, Emilie DAILLY, Eric FOREST, Aurélie BARRAT, Lucien MILLOT, Christiane REY, Jean-Louis SEIGNEURET, Océane FERREIRA NUNES, Bekrih KRASNICI, Christine VAZ, Luc GIROUX, Gwenaël BRAC DE LA PERRIERE

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Julien STOYE (donne pouvoir à : Vincent THIBERT), Pascal DUCROUX (donne pouvoir à : Valentin CARRERAS), Sébastien JAILLET (donne pouvoir à : Emilie DAILLY)

Membres Absents :

Objet: Délégations de pouvoirs du conseil municipal au Maire - Retrait des points N°16 et N°26

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu l'élection du maire en date du 20 mars 2026 ;

Vu la délibération 2026-9 du conseil municipal en date du 20 mars 2026 donnant délégation de pouvoir au maire ;

Considérant la demande de la Préfecture de préciser la délégation de pouvoir pour les points N°16 et N°26 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide:

- **D'approuver** le retrait des points N°16 et N°26 de la délibération N° 2026-9 concernant la délégation des pouvoirs donnés au maire ;
- **D'autoriser** Monsieur le maire à signer tout acte relatif à la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,
Valérie BOUILLOUX

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au registre,
Le Maire,
Valentin CARRERAS

